



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO

E-E28161

VALABLE JUSQU'AU

26/09/2026

ÉDITÉ LE 08/07/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1976

Raison sociale : ELEC GAZ SERVICE

Forme juridique : SAS

DEPUIS LE 08/04/2004

Capital : 38 400

15 RUE GREUZE

69100 VILLEURBANNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC LYON B 306 262 437

Siret : 306 262 437 00032

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 62 155 128

Téléphone : 04 78 84 87 87

Fax : 04 78 84 55 55

Portable : 06 99 81 80 89

Responsabilité légale :

MAHE GREGOIRE JEAN-PIERRE PASCAL PRÉSIDENT / MERITE OLIVIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 58 763 113

Site Internet : www.elecgaz-service.fr

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2025

E-mail : direction@elecgaz.fr

Effectif moyen : 40

Tranche de classification : EFF3

Chiffre d'affaires H.T. : 5 121 400

Tranche de classification : CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2	40	15/04/2025
5261	Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2		28/06/2022
Nombre total de qualifications : 2			

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.

Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.